INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
13 mai 2024

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 13 mai 2024 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Bérubé
Monsieur Christian Baril
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h31. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 065-24

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Résolution No 066-24

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2024, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2024

Résolution No 067-24

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2024;

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 24 avril 2024, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

COMPTES À PAYER D'AVRIL 2024

Résolution No 068-24

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois d'avril 2024 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 30 avril 2024 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2024 comportant les numéros de chèques de # 9641 à # 9662 totalisant **77 964,45 $;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 30 avril 2024, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 30 avril 2024
Totalisant un montant de 28 345,69 $

NOM DU FOURNISSEUR	Montant
Alarme 911	19.49 $
Agence de Revenu du Canada (DAS mars)	1 932.28 $
Frais Prêt #5 Marge de crédit intérêts	267.05 $
Frais bancaires	65.70 $
Hydro-Québec	5 067.05 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS Mars)	4 533.75 $
Propulse Énergie	3 542.94 $
Salaire des employés	9 957.16 $
Salaire des élus	2 078.71 $
Telus Québec (garage internet et téléphone)	161.22 $
Télé Communication de l'Est	91.52 $
Telus Québec (loisirs)	102.32 $
Visa	393.13 $
Total	28 345.69 $

PLANS DE DÉVELOPPEMENT – DEMANDE À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Résolution No 069-24

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de développement de la municipalité le 11 mars 2024 par la résolution no 043-24;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a participé à une démarche collaborative avec les municipalités rurales de son territoire afin d'élaborer leur plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ciblé des actions à entreprendre dans différentes sphères locale et intermunicipale;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts demande à la MRC de Rimouski-Neigette :

- d'évaluer la possibilité d'affecter une ressource afin d'informer les citoyens des subventions possibles en matière d'habitation;
- de mettre en place un comité ayant pour mandat d'évaluer la possibilité de développer des logements abordables;
- de mettre en place un comité afin d'évaluer la possibilité d'une habitation pour ainés dans la municipalité.

RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Résolution No 070-24

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2024;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents **QUE** la municipalité de La Trinité-des-Monts souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

APPUI AUX DÉMARCHES ENTAMÉES PAR LE COMITÉ CITOYEN ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN CONCERNANT LA FERMETURE DU CENTRE DE SERVICES DESJARDINS

Résolution No 071-24

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest a annoncé la fermeture du centre de services de Saint-Fabien pour le 13 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un comité citoyen s'est rapidement formé pour le maintien des services de la Caisse et que celui-ci bénéficie de l'appui de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu entre les membres de ce comité, les représentants du conseil municipal de Saint-Fabien et les représentants de la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ces rencontres n'ont abouti à aucun compromis acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE cette rupture de services met en péril la vitalité d'une communauté déjà dévitalisée (Q5 sur l'échelle de vitalisation du MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE les commerçant.e.s. fabiennois.e.s accusent déjà les contrecoups d'un contexte économique difficile (Covid, hausse des taux d'intérêts, etc.) ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QU'un tiers des Fabiennois.e.s sont des personnes âgées qui ne sont pas à l'aise avec les outils technologiques ;

CONSIDÉRANT QUE les petites communautés ont participé à la prospérité des Caisses Desjardins et que leur retrait va à l'encontre de leur mission ;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Saint-Fabien dessert une partie des citoyen.ne.s et commerces des municipalités voisines ;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer la Municipalité de Saint-Fabien et son comité citoyen dans ses démarches, et de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Fabien ainsi qu'à la MRC Rimouski-Neigette.

ACHAT DE RADARS PÉDAGOGIQUES DE SIGNALISATION DE LA VITESSE

Résolution No 072-24

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission du 8 mai 2024 de Signel Services inc. pour l'achat de deux radars pédagogiques de signalisation de la vitesse, fonctionnant à l'alimentation solaire. Le coût est de 8 658,73 $, en sus des taxes applicables.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2024-001

Résolution No 073-24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure #2024-001;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la demande de dérogation mineure, tel que recommandé dans le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2024 à 13h00.

CONFIRMATION DE LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR DANS NOTRE MUNICIPALITÉ POUR L'ÉTÉ 2024 ET DE LA VOLONTÉ DE BÉNÉFICIER DES SERVICES DE LA RESSOURCE SPÉCIALISÉE INTERMUNICIPALE

Résolution No 074-24

CONSIDÉRANT que le service de la ressource spécialisée peut apporter une contribution importante dans les camps de jour, autant pour l'expérience des employés que celle des enfants qui fréquentent les camps, que ce soit au niveau de la gestion des conflits, des enfants en contexte de vulnérabilité, des problématiques de comportement, etc.;

CONSIDÉRANT que Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent offre un soutien financier afin de soutenir l'embauche d'une ressource spécialisée intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rimouski-Neigette a complété le financement nécessaire pour permettre l'embauche de cette ressource, qui sera effectuée par la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, permettant ainsi de rendre le service disponible pour le territoire de la MRC Rimouski-Neigette, pour la saison estivale 2024, et ce sans contribution financière des municipalités;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer notre intérêt à bénéficier des services de la ressource spécialisée intermunicipale, pour l'équipe de notre camp de jour à l'été 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20h25 à 20h50.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 075-24

Il est proposé par Mme Lise Bérubé que la séance soit levée. Il est 20h51.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 JUIN 2024.

Chantal Gagnon, mairesse

Francesca Lavoie, Directrice générale / greff.-/trés.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103